

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 138-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.633

Déposée le: 09.06.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Wüthrich (Huttwil, PS) (porte-parole)
Siegenthaler (Thun, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer à l'intention du Grand Conseil d'ici à la fin de la législature un rapport détaillant

- si les effectifs de la Police cantonale sont adaptés à la situation sécuritaire actuelle, aux menaces existantes, au cahier des tâches défini et à la charge de travail effective, et
- les mesures qu'il compte soumettre au Grand Conseil en vue d'une éventuelle adaptation des effectifs (en équivalent plein temps et en francs) et à quelle date il compte le faire.

Développement :

Le Conseil-exécutif mettra en consultation la révision totale de la loi sur la police à la fin de l'été. Ce texte législatif entend fournir à la Police cantonale une base légale moderne définissant les conditions générales de son mandat ainsi que ses tâches et ses compétences. Il convient de revoir également les ressources dont elle dispose sur cette base, c'est là le seul moyen d'assurer qu'elle pourra exécuter les tâches qui lui sont confiées de manière adéquate après l'entrée en force de la nouvelle loi.

En outre, la situation sécuritaire a également changé. Sans verser dans le psychodrame, il faut bien admettre que la menace terroriste qui plane sur la sécurité intérieure en Europe place aussi les forces de police helvétiques face à de nouveaux défis. Les attentats perpétrés dans plusieurs villes européennes nous ont montré les nouveaux aspects de la menace. Sans compter la cyber-criminalité en augmentation, qui appelle des réponses adéquates. Il y a lieu d'analyser les répercussions de ces nouveaux phénomènes sur les effectifs policiers et de prendre les mesures qui s'imposent.

Un rapport élaboré en 2008 dans le cadre du projet LOBENAR indiquait qu'il y avait besoin d'étoffer les effectifs, ce qui avait incité le Conseil-exécutif à approuver le renforcement progressif de l'effectif du corps de police de 130 postes. Il a donné son aval à la dernière tranche de 30 postes en janvier 2016. Ces trente collaborateurs et collaboratrices supplémentaires termineront leur formation en 2018 et pourront alors intégrer la POCA. L'étoffement des forces de police, qui reposait sur l'état de la situation en 2008, se sera ainsi étalé sur près de dix ans. Un bilan plus actuel des effectifs de la POCA s'impose donc.

La charge de travail des forces de police est actuellement lourde, ce dont témoigne le solde de vacances élevé des policiers et policières. Le manque de personnel ne permet pas d'accorder les jours de congé. Lors d'événements majeurs, des postes de police régionaux doivent être fermés pour garantir un nombre suffisant de policiers et policières. Sans compter qu'au cours des dernières années, plusieurs communes ont acheté des prestations de police à la POCA, ce qui a eu pour effet de modifier et d'augmenter les tâches dont elle doit s'acquitter.

Les statistiques les plus récentes de 2016 établies par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse font état de 2597 collaborateurs et collaboratrices à la POCA, dont 1941 policiers et policières, ce qui représente une densité policière de 1 policier/policière pour 523 habitants dans le canton. La moyenne suisse s'élève à 1 pour 452. En comparaison inter-cantonale, le canton n'est pas en surnombre policier et se situe dans la moyenne.

En acceptant la présente motion, le Conseil-exécutif peut concrétiser la déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil le 19 janvier 2015 au sujet du programme gouvernemental de législature 2015-2018, qui dit que « pour la révision et l'optimisation des structures et de l'organisation de la Police cantonale, les effectifs nécessaires de police en uniforme doivent être clarifiés et le cas échéant adaptés. » Il s'agit par ailleurs de vérifier s'il convient d'adapter les effectifs des services centraux après consolidation de la police unique. La présente motion va au-delà en appelant à revoir tout l'effectif de la POCA au lieu de se limiter aux seuls agents et agentes en uniforme.